

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 mai 2018

S'équiper d'exosquelettes, ça se prépare. Une nouvelle offre d'information pour les entreprises

Bras articulés, jambières, armatures intégrales... Robotisés ou non, les exosquelettes ont récemment fait leur apparition dans de nombreux secteurs d'activité (l'industrie automobile, la logistique, le transport, le BTP...). Conçus pour assister physiquement les salariés dans l'exécution de certaines tâches et améliorer les conditions de travail, ces dispositifs posent toutefois de nouvelles questions relatives à la santé et la sécurité. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) qui mène des travaux sur l'intérêt et les limites de l'utilisation des exosquelettes lance une nouvelle offre d'information pour accompagner les entreprises dans l'acquisition et l'utilisation de tels dispositifs.

Arrivés récemment dans les entreprises, les exosquelettes désignent tout système mécanique ou textile à contention, revêtu par une personne pour l'assister physiquement dans l'exécution d'une tâche, par une compensation de ses efforts et/ou une augmentation de ses capacités motrices.

Des entreprises de toutes tailles et de différents secteurs d'activités se lancent aujourd'hui dans l'expérimentation, voire l'acquisition d'exosquelettes pour gagner en productivité, innover ou améliorer les conditions de travail. Si les premières études expérimentales démontrent que ces nouvelles technologies d'assistance physique peuvent s'avérer efficaces pour limiter les contraintes musculaires, leur usage en situation réelle de travail soulève néanmoins de nombreuses questions pour la prévention des risques professionnels liés à la charge physique et, en particulier des troubles musculosquelettiques (TMS). « Loin d'être une solution clé en main, le recours à ces aides doit s'intégrer dans une véritable démarche de prévention. Les effets de leur introduction à un poste de travail doivent être évalués et suivis dans le temps. » avertit Jean-Jacques Atain-Kouadio, ergonomiste à l'INRS.

En parallèle de ses travaux de recherche sur le sujet, l'INRS lance une nouvelle offre d'information pour apporter aux entreprises des éléments de compréhension avant qu'elles n'équipent leurs salariés.

Se poser les bonnes questions avant de recourir aux exosquelettes

Pour aider les futurs acquéreurs à mieux anticiper les conséquences de l'utilisation des exosquelettes sur la santé et la sécurité, l'INRS publie un guide intitulé « [10 idées reçues sur les exosquelettes](#) ».



« Les exosquelettes sont la solution contre les risques de TMS », « Les exosquelettes sont tous des robots », « Les exosquelettes augmentent la force du salarié »... Autant d'idées reçues auxquelles ce guide permet d'apporter des réponses.

L'usage des exosquelettes : 6 points de vigilance et des repères en prévention



Afin d'intégrer les bonnes pratiques de prévention le plus tôt possible dans leur démarche de prévention, les entreprises disposent également :

- D'une [vidéo « Les exosquelettes. Comment s'y préparer ? »](#)
- d'une infographie qui présente les 6 points de vigilance associés à l'utilisation d'un exosquelette, dont les risques d'inconfort et/ou irritations de la peau, d'augmentation du stress, de collision avec une tierce personne ou son environnement... (cf. Annexe)

Et pour aller plus loin :

- **Des rendez-vous dédiés aux entreprises:**
 - Une conférence sur « [l'émergence des exosquelettes en entreprise, comprendre pour agir](#) », le 30 mai 2018 au salon professionnel Préventica Lyon.
 - Des [webinaires](#), les 19 juin et 18 septembre 2018.
- [Un dossier web dédié aux exosquelettes](#) : définitions, identification des risques professionnels, prévention, publications...)
- [Des témoignages d'entreprises et paroles d'experts](#) dans la revue Travail & Sécurité de l'INRS de novembre 2017 (dossier sur les dispositifs d'assistance physiques (exosquelettes, robots...)).
- [Les robots et dispositifs d'assistance physique : état des lieux et enjeux pour la prévention](#) – Note scientifique et technique, octobre 2017.

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAM, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

www.inrs.fr

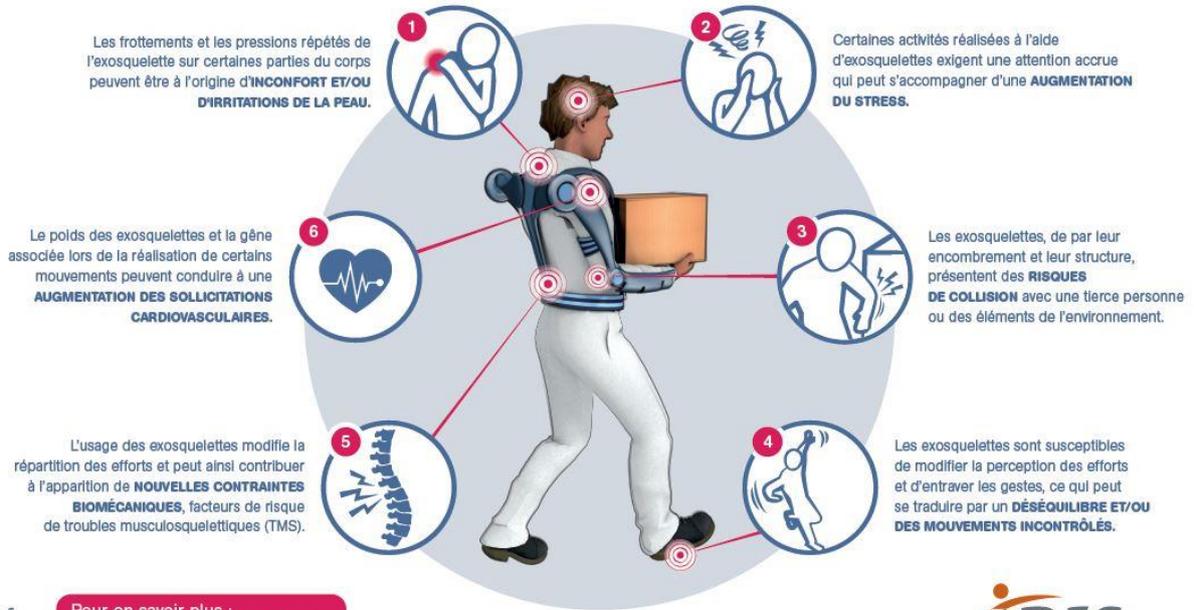
YouTube



Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD - 01 40 44 14 40 - marieeva.planchard@inrs.fr

Exosquelettes au travail : 6 points de vigilance

Les exosquelettes peuvent soulager les opérateurs mais... leur usage n'est pas sans risque.



© Indecsta

Pour en savoir plus : www.inrs.fr/exosquelettes